

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017**

Etaient présents : tous les conseillers municipaux sauf Mme BOUBAULT S. représentée par M. VERDREAU C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification simplifiée n° 3 du PLU qui, après consultation des services associés et de la population n'a appelé aucune remarque ;
- Donne son accord de principe pour le choix du financeur le moins disant concernant la réalisation du lotissement du Pasquier ;
- Décide de retenir l'entreprise BOURION à Bretenière pour le remplacement de sept fenêtres avec volets roulants intégrés et une porte d'entrée du bâtiment communal situé rue des Ecoles et sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour travaux d'isolation sur bâtiment communal non protégé « opération Villages Côte d'Or ;
- Accepte La redevance d'occupation du domaine public concernant les réseaux gaz d'un montant de 406 euros versés par GRDF ;

Questions diverses :

Le Maire fait part au Conseil Municipal :

- d'un projet de construction de 17 logements pour personnes âgées autonomes sur la Commune de Rouvres en Plaine par la SCI ROUVRES21 ;
- des comptes de l'Association Omnisport Roburienne ;
- du courrier du Conseil Départemental confirmant que la somme de 60 000 € serait demandée à la Commune si cette dernière souhaitait voir arriver la fibre optique en 2019 au lieu de 2020 et qu'elle ne serait plus prioritaire pour la venue de la fibre optique à la maison proprement dit (le Conseil ne donnera donc pas suite) ;
- de la lettre du Président du Conseil Départemental qui confirme que les transports scolaires ne seront plus totalement gratuits à la rentrée 2018-2019 (facturation des frais de dossier) ;
- de l'arrêté préfectoral du 24 mai 2017 actant le nouveau périmètre du SCOT DU DIJONNAIS (63 communes au lieu de 94) ;
- de l'obligation de procéder à un audit sur la qualité de l'air dans les établissements recevant du public « jeunes enfants » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- du projet de maillage mode doux pour un territoire partagé sur le territoire intercommunal (possibilité de faire le tour du territoire en vélo, à pied, à cheval sur les chemins forestiers ou autres qui seront créés sur plusieurs années) ;
- de l'augmentation des dotations intercommunales suite au passage en FPU et de la prise de compétences supplémentaires par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ;
- de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 instaurant des restrictions d'eau ;

Monsieur HOURDAIN fait part :

- de l'annulation des Joutes Roburiennes organisée par l'AFR ;

Madame COUBAT fait part :

- de la formation aux premiers secours prévue pour les agents communaux au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 ;

Monsieur VERDREAU fait part :

- de la somme de 156 € qui a été remise à la Commune par le SICECO pour la valorisation des travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine bâti communal par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) suite à des travaux d'isolation dans les bâtiments communaux en 2016 ;
- de l'avancement des travaux du bâtiment rue Philippe de Rouvres ;
- de la réduction de nos factures de gaz grâce à notre adhésion au marché groupé gaz du SICECO ;
- de la mise en fonction de notre système de télé-alerte ;

Monsieur FRANET fait part :

- de l'achat de l'abribus qui sera implanté rue des Ducs de Bourgogne et dans le même temps la suppression de l'arrêt « Philippe le Hardi » sur la Place du Champ de Foire ; ce nouvel arrêt sera opérationnel à la rentrée de septembre ;
- du compte-rendu du Conseil d'école (effectifs stables, départ de Mme TBATOU remplacée par Mme PETIT) ;
- de l'achat de bancs en bois à installer dans les rues du village, d'une table de pique-nique à planter au parcours de santé et une à l'esplanade des sports ;

Monsieur PAUTET fait part :

- du souhait d'EQIOM de continuer à se développer sur le territoire communal (carrières alluvionnaires) ;

Mme BERTET fait part :

- du compte-rendu du dernier conseil communautaire du 8 juin ;
- du logement communal de 66 m<sup>2</sup> libre au 1<sup>er</sup> juillet ;
- qu'une réflexion doit être menée pour rendre visite aux personnes âgées pendant les périodes de canicule (des actions sont à mettre en place).

Le Maire,  
Hubert SAUVAIN

